



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 78783

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les rémunérations, jugées parfois excessives, des dirigeants d'entreprise. En effet, lors de son discours prononcé à Toulon le 25 septembre 2008, le Président de la République déclarait : « Je n'hésite d'ailleurs pas à dire que les modes de rémunération des dirigeants et des opérateurs doivent être désormais encadrés. Il y a eu trop d'abus, il y a eu trop de scandales. Alors, ou bien les professionnels se mettent d'accord sur des pratiques acceptables, ou bien le Gouvernement de la République réglera le problème par la loi avant la fin de l'année ». Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement a prises pour concrétiser les engagements du Président de la République à légiférer sur les rémunérations excessives.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78783

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5443

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)